

Agenda en région

Institution

Lundi 20 juin 2005

Séance Plénière du Conseil Régional
La séance est ouverte au public et débutera à 9h30.

Lundi 13 juin 2005

Commission Permanente

Commissions thématiques élus-militants Verts

Jeudi 2 juin à 18h30

Commission économie sociale et solidaire
Lundi 13 juin à 19h00

Commission santé-environnement

Lundi 5 septembre à 18h30

Commission développement soutenable

Rendez-vous extérieurs

Vendredi 3 juin à 16h à Rouen

Conférence « Aux actes, éco-citoyens » suivie de l'inauguration de l'exposition et présentation du DVD à l'usage des collectivités « Le Développement Durable, c'est possible ! » de l'AREHN - Au Conseil Régional

Vendredi 3 juin à 14h à Elbeuf

Table ronde sur le Développement Durable A la CAEBS (Communauté d'Agglomération Elbeuf Boucle de Seine)

Vendredi 17 juin 2005 à Caen

Séminaire « Les modes et coûts de gestion des déchets ménagers »
<http://www.biomasse-normandie.org/>

Lundi 27 et mardi 28 juin à Evreux

Colloque « Les OGM en questions »
Au Cadran, Palais des Congrès d'Evreux

Conférences locales de la Santé

Evreux : 6 juin à 13h30

Dieppe : 13 juin à 13h30

Rouen : 4 juillet à 13h30

Le Havre : septembre

Edito

Des dynamiques nouvelles pour sortir de l'économie insoutenable

Passée la première impression de n'être qu'un simple document technocratique, le SRDE - Schéma Régional de Développement Economique - qui sera soumis au vote du Conseil Régional le 20 juin prochain, révèle des enjeux d'importance.

Les milieux naturels et les paysages, autant que les hommes et les femmes de Haute-Normandie portent l'empreinte du développement économique du siècle dernier. La part importante de l'industrie, le taux de chômage élevé, la précarité de l'Emploi, et le faible taux de qualification des haut-normands : ces enjeux donnent à la réflexion toute son ampleur.

Le débat actuel nous dit l'état des remises en cause possibles : ne nous berçons pas d'illusions, nous ne sommes qu'au commencement d'un vaste chantier. Celui-ci nécessitera une politique plus volontariste et davantage appuyée sur les exigences citoyennes en matière sociale, démocratique, et environnementale.

De nombreux facteurs, souvent convergents, contraignent des pans entiers de l'économie régionale à évoluer fortement, sous l'impact de la concurrence internationale et de donneurs d'ordre dont le siège est situé hors région. Si c'est bien le noyau dur du modèle industriel qu'il faut mettre en question, ce n'est possible qu'à la condition de pouvoir susciter des dynamiques nouvelles. Les mutations en cours nous invitent à repenser les modes d'intervention des acteurs publics notamment en privilégiant les échelles et les acteurs que leurs choix influencent.

La réparation des dégâts est, tout d'abord, indispensable au vu de l'incalculable coût environnemental et social d'une activité économique irréfléchie.

Il y a ensuite lieu, de façon privilégiée, de ré-encadrer l'économie dans la société, non seulement pour la remettre au service de l'homme mais aussi pour la ré-insérer dans son milieu, l'ancrer dans le local, c'est-à-dire favoriser les échanges de proximité et les équilibres locaux.

Re-territorialiser l'économie, c'est soutenir une économie axée sur le développement humain et la valorisation des ressources locales, grâce notamment aux circuits courts de production. C'est développer l'innovation et les savoir-faire locaux en soutenant les petites et moyennes entreprises qui se délocalisent moins volontiers. C'est promouvoir un modèle de développement économique fondé sur la primauté de l'individu, les valeurs d'utilité sociale et écologiques dans les activités, les initiatives créatrices d'emplois, la démocratie, et l'adhésion aux principes de développement durable.

L'économie soutenable de demain appelle la mise en cohérence, la « globalisation » et la réforme progressive des politiques publiques de développement économique, de protection de l'environnement, de transports, d'agriculture... Mission qui devrait, selon nous, être facilitée par la mise en œuvre d'un agenda 21 régional ambitieux.

Certaines réflexions en cours dans les collectivités locales témoignent de sensibilités nouvelles qui rejoignent nos préoccupations. Mais il y a aussi beaucoup de freins.

Ce qui est vrai en général l'est aussi en économie : la démocratie et la participation citoyenne sont appelées d'urgence !

Claude Taleb,
Président du Groupe des élus Verts

Avec le prochain transfert des compétences économiques aux Régions et l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), prévu par la nouvelle loi de décentralisation, la Haute-Normandie va pouvoir assurer le rôle de coordination en matière de politique économique. Bénéficiant ainsi d'une réelle conduite de cette politique, la Région pourra y mettre d'avantage de cohérence en mobilisant toutes les forces locales dans une même direction. Suite à la mise en place d'un large dispositif de consultation et de concertation qui a conduit à l'élaboration de ce SRDE, son adoption le 20 juin prochain sera proposée au vote de l'assemblée.

Dixit la loi ?

La Loi des libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 prévoit dans son article 1^{er} « *qu'à titre expérimental et pour une durée de 5 ans, aux fins de coordination des actions de développement économique, l'Etat peut confier à la Région le soin d'élaborer un schéma régional de développement économique* ».

Un SRDE, à quoi ça sert ?

DOCUMENT D'ORIENTATION & COORDINATION

Bien plus qu'une simple étude de la situation économique de Haute-Normandie, le SRDE permet de définir les **grandes orientations stratégiques** de la Région en matière économique. Au-delà de l'identification des besoins des acteurs économiques, il s'agit aussi de l'identification des moyens à mobiliser afin de répondre à ces besoins : développement équilibré de l'économie et de l'attractivité du territoire, prévention des risques économiques, etc. Ainsi, de ces grandes orientations stratégiques, découlera l'aménagement des dispositifs d'aides selon les axes définis. Ce schéma comprend donc une réflexion sur les outils (régimes d'aides, structures d'animation, répartition des rôles entre acteurs privés et publics, outils de financement, ...).

QUATRE OBJECTIFS PRIORITAIRES

- Le soutien au développement économique et aux projets générateurs d'emploi ;
- Le positionnement clair de la Région dans son rôle de coordination des actions économiques des collectivités locales ;
- La simplification des dispositifs d'aides pour mieux répondre aux besoins des entreprises en privilégiant une approche globale de ceux-ci ;
- Une plus grande conditionnalité dans l'octroi des aides mais aussi une évaluation et un suivi renforcés de celles-ci.

THEMES SOUMIS A LA REFLEXION : 6 ORIENTATIONS

- Rendre la Haute-Normandie plus attractive et dynamique à l'échelle nationale et internationale ;
- Agir de manière plus concertée et plus efficiente pour l'aménagement et l'action économique ;
- Impulser une politique plus structurée et plus dynamique en matière de création et de transmission / reprise d'entreprises ;
- Développer une approche globale des projets d'entreprises et renforcer l'ingénierie territoriale ;
- Développer les savoirs-faire et l'innovation pour la mise en réseaux et les coopérations ;
- Soutenir le développement économique autrement.

UN SCHEMA DANS UN AUTRE

Le SRDE s'intègre dans un autre schéma : le **SRADT, Schéma d'Aménagement et de Développement du Territoire**. Le SRADT englobe un ensemble de démarches stratégiques dont la plus avancée est le SRDE. Parmi les schémas sectoriels qui le composent, on trouve aussi : le Plan Régional de Développement des Formations, le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports, le Plan de Déplacements Régional, le Schéma Régional Eolien. L'Agenda 21 a pour vocation d'irriguer l'ensemble de ces politiques.

Intérêts et limites

▪ Quels enjeux ?

C'est maintenant que la Région a l'opportunité de refondre l'ensemble des règles d'intervention en matière économique. A cet effet, les aides économiques actuellement gérées par l'Etat seront transférées à la Région. Deux opportunités sous-tendent cette nouvelle compétence dans la mesure où la Région pourra :

- prouver son efficacité en matière d'aides économiques,
- établir une véritable stratégie régionale de développement économique, avec une coordination des dispositifs d'aides économiques rendue possible grâce à la synergie et l'étroite collaboration entre les trois collectivités du territoire.

Les enjeux sont importants. Rappelons qu'en 2004, quelques 3,2 millions d'€ d'aides individuelles ont été accordées aux entreprises, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région. Dans un contexte économique et institutionnel en mutations, il est en effet indispensable de saisir cette opportunité pour redéfinir globalement la stratégie et les modes de coordination des interventions économiques en Haute-Normandie.

Le SRDE est une des composantes du SRADT qui constituera un enjeu majeur de la mandature.

▪ Les limites d'un tel schéma ?

- La concertation a ses limites : il est difficile de mener une concertation sur un sujet si complexe et nécessitant de véritables compétences techniques. C'est pourquoi ce schéma se contente de définir les orientations générales sans aller dans le détail des dispositifs et leur évolution.
- Au delà de la bonne intention, l'Etat est en partie revenu sur sa volonté de faire de la Région la collectivité de référence chargée de la coordination pour ne plus lui confier que la tâche de chef de file. Et si la nuance peut paraître sans importance, cela réduit la portée de ce document quand apparaissent des divergences politiques et d'intérêts entre les collectivités.

▪ Quelles échéances ?

- Séance du 20 juin : Adoption du SRDE
- Octobre 2006 : Adoption du SRADT
- 2006 : Adoption du Schéma Régional Eolien

Un certain nombre d'avancées ont été obtenues grâce aux propositions des Verts. En effet, le SRDE inclut les notions d'éco- et socio-conditionnalités et permet d'assurer un meilleur suivi du cumul des aides grâce notamment à la création d'une commission régionale de suivi et d'évaluation des aides. Globalement, les filières d'industrie lourde, chimique ou logistique ne sont plus envisagées comme les seuls et uniques atouts de la Région : d'autres secteurs y sont présentés comme relais d'avenir. Retour sur les propositions des Verts et les avancées obtenues.

Amendements des élus Verts

Lors du processus d'élaboration du SRDE, les Verts ont proposé une dizaine d'amendements qui ont été actés. En filigrane de nos propositions, les **priorités des Verts** (faut-il les rappeler ?) : un développement soutenable, une économie au service des hommes, des activités ancrées dans le local, le soutien des initiatives citoyennes, la systématisation des éco/socio-conditionnalités des aides. Ainsi, les sujets chers aux Verts ont été inscrits et valorisés.

TRANSPORTS

La priorité accordée aux transports fret ferroviaire et fluvial

« Une attention particulière doit être apportée à la mise en place de liens adaptés en matière de transport de voyageurs, entre les deux régions normandes. Le développement du transport du fret par le ferroviaire reste, en complémentarité avec le transport fluvial, la priorité ; en particulier en ce qui concerne la circulation de marchandises, entre le Havre et Metz, pour le contournement de l'Île-de-France vers l'Europe centrale et orientale, ou encore l'enjeu du transport combiné. »

ENVIRONNEMENT

Le SRDE réaffirme l'engagement de la Région en faveur de :

- la **protection des milieux naturels et de l'estuaire**,
- la **prise en compte de normes environnementales** : « les zones d'activités devront veiller au respect de la norme ISO 14001 (diminution des impacts paysagers, meilleure infiltration de l'eau, récupération des eaux de ruissellement, économies d'énergie ...) et intégrer la démarche Haute Qualité Environnementale. »
- la **conditionnalité des aides** (prise en compte des impacts environnementaux)
- le **dépassement des critères de mise aux normes** : « concernant les aides à l'environnement (soutien des diagnostics environnementaux ou des investissements ayant un fort impact sur la qualité de l'air, la maîtrise des énergies, la gestion des déchets ...), leur attribution sera conditionnée à un gain démontré par rapport aux exigences des mises aux normes environnementales. »

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Le projet d'**agence régionale de l'économie sociale et solidaire** est inscrit dans ce schéma, constituant ainsi un réel facteur de pérennisation de la structure : « La création d'une agence de l'économie sociale et solidaire chargée d'animer, de coordonner, de soutenir et de valoriser les réseaux de l'économie sociale et solidaire et leurs projets, de prospecter de nouveaux gisements d'activité. »
- Par ailleurs, il est prévu de créer un **dispositif expérimental permettant aux porteurs de projets solidaires de bénéficier des aides régionales** dans les mêmes conditions que les entreprises « classiques » : « La mise en place, dans le cadre d'un dispositif expérimental qui pourra durer 18 mois, d'interventions adaptées en faveur des porteurs de projets de l'économie sociale et solidaire, s'inspirant des aides économiques existantes, lorsqu'elles ne sont pas mobilisables en l'état, et reprenant les différents volets d'un accompagnement global du projet. Le soutien à des outils de finances et à des actions de formation complémentaires pour les personnels des structures pourront accompagner et faciliter le développement de l'économie sociale et solidaire. »
- Complétés par « le soutien à l'innovation sociale au travers d'un appel à projets solidaires ciblé ».

Des avancées intéressantes

▪ Agriculture

La partie Agriculture présente des avancées sensibles avec notamment la décentralisation de certains dispositifs et une place accrue donnée à l'agriculture biologique et de qualité. Ainsi, les aides déconcentrées de l'Etat seront décentralisées et gérées globalement par la Région et un programme de soutien à l'agriculture sera mis en place, s'articulant autour des trois axes suivants :

↳ « **Maintenir l'emploi pour préserver l'occupation de l'espace rural et l'équilibre du territoire** (aides à l'installation, coup de pouce agricole, agriculteurs en difficulté).

↳ **Contribuer au développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement** (mise aux normes européennes des bâtiments d'élevages, maintien et développement des surfaces en herbe, recherche de pratiques agricoles préservant les ressources naturelles, réalisation d'investissement d'hydraulique douce...).

↳ **Concilier d'avantage activité agricole et politique de qualité des produits pour répondre aux attentes de la société et rendre confiance aux consommateurs** (soutien à l'élevage, filières courtes, filières bio, développement de la transformation des produits garantissant l'origine des produits, leur authenticité et les savoir-faire des producteurs engagés dans des projets et des démarches de qualité. »

▪ Commerce de proximité

Le transfert à la Région du FISAC (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce) permet notamment d'intervenir de façon efficace en zone rurale pour maintenir ou réintroduire des commerces de proximité.

▪ Formation

L'obligation pour les entreprises bénéficiant d'aides cumulées supérieures à 500 000 € de verser leur taxe d'apprentissage à des centres de formation haut-normands.

▪ Soutien aux entreprises en difficulté

Le renforcement des plans de relance et des dispositifs de reprise.

Dispositif régional « La Mer pour 1 Euro »



TER, la priorité est donnée aux transports ferroviaires !

Samedi 25 et dimanche 26 juin prochains, quatre destinations du littoral (Dieppe, Le Havre, Fécamp et Saint Valéry-en-Caux) sont à 1 € l'aller-retour en train ou en bus Région, quelle que soit la gare de départ en Haute-Normandie. Initiée par la Région en partenariat avec la SNCF, la CNA et les cars Hangard, cette opération ouverte à tous est destinée à mieux faire connaître les transports en commun régionaux.

① Réservation préalable obligatoire.
Pour en savoir plus : Région Haute-Normandie - 02.35.52.56.41.

Brèves de CP

Le 16 mai dernier, la Commission Permanente a individualisé un total de 102 rapports, parmi eux :

- **Aide aux chantiers jeunes bénévoles** - environnement et protection de la nature : 38 998 € au bénéfice de 8 associations représentant un total de 9 chantiers. Avec par exemple : CAR-DERE pour la valorisation écologique du site naturel de Repainville, le Gite de Valnaye pour le nettoyage de la rivière Austreberthe, le Conservatoire des Sites pour son action pour les zones humides transmanches, l'Association des jeunes Tourvillais pour le nettoyage de la rivière Oison, l'Office Municipal de la Jeunesse de Charleval pour son chantier « Forêt pour tous », etc...

- **Restauration et protection de la biodiversité** : 20 000 € pour l'association « **Aquacaux** » et la poursuite de son programme d'actions E.T.I.Q. (Environnement, Tourisme, Insertion, Qualification) répondant aux principes de l'économie sociale et solidaire et comportant 3 volets : > la restauration, entretien et préservation des espaces naturels littoraux de la Pointe de Caux; > l'éducation à l'environnement littoral, > l'insertion socio-professionnelle de personnes en difficulté.

- **Restauration et protection de la biodiversité** : 90 000 € pour l'association « **CHENE** » (Centre d'Hébergement et d'Etudes sur la Nature et l'Environnement) et son programme d'actions 2005 qui s'articule autour de 2 volets : > l'amélioration des conditions d'accueil et de soins aux animaux; > l'amélioration de la sensibilisation du public aux problèmes liés à la protection de la biodiversité.

Essayez, donc !

Ce mois-ci, avec le numéro du Lien, vous trouverez le dernier numéro du Journal



« Globules », c'est quoi ?

« Des mots sur les maux, des avis sur la vie... »

De l'expression à la prévention en passant par la réflexion et le débat, Globules est un journal participatif d'expression, d'information et de réflexion sur des thèmes de santé globale. Globules édite textes et dessins et propose des reportages réalisés par des reporters amateurs qui ont entre 15 & 25 ans.

S'abonner à Globules

Globules, c'est une équipe et une association avec ses bénévoles aux nombreux projets. Pour exister, Globules a besoin de ses lecteurs... Alors, si le journal Globules vous paraît de qualité et si leur démarche vous intéresse, n'hésitez pas à vous abonner! (voir bulletin d'abonnement ci-joint)

① Pour plus d'informations :
32, rue de Fontenelle à Rouen - 02 35 07 45 85
Site internet : www.globules.com
Courriel : globules@globules.com

Observatoire Régional de la Santé



Association privée de type loi 1901, créée en 1984, l'ORS est affilié à la Fédération Nationale des ORS (FNORS) et au RHONE, le Réseau Européen.

L'observatoire a pour but d'inventorier, rassembler et diffuser les données épidémiologiques disponibles, de participer à l'évaluation des besoins de la région par une meilleure connaissance de la demande dans le domaine sanitaire et social, de participer à l'étude des actions à entreprendre pour les satisfaire et de proposer des actions favorisant la prévention.

Financé dans le cadre du contrat de plan, l'ORS reçoit pour son fonctionnement 124 393 € de l'Etat et 106 720 € de la Région. Les études contractuelles notamment avec la DRASS, la Région Haute-Normandie, l'INPS, l'URCAM, le CHU de Rouen, le Rectorat, des communes ou des fondations (etc,...) concourent pour 185 669 €.

Son activité porte tout particulièrement sur : les conduites addictives, la nutrition, la santé et l'accès aux soins des populations en situation de précarité, la santé mentale, le mal-être et la prévention du suicide, l'observation territoriale de la santé. L'ORS contribue à l'élaboration du Plan Régional de Santé Publique et à de nombreux programmes d'éducation ou de santé, à l'étude de la démographie des professions de Santé, de l'organisation et la qualité des soins et à des actions de formation.

Il collabore avec le Centre Régional d'Education pour la Santé dans le cadre du pôle ressources régional, avec l'EMMA chargée de la campagne de dépistage des cancers du sein, l'EPIMET pour la santé au travail, et le CIRDD pour les drogues et dépendances.

La convention avec la Région prévoit qu'il restitue ses études aux décideurs et aux professionnels, sous la forme de plaquettes synthétiques.

① **Observatoire Régional de la Santé** : <http://www.orshn.fr/>
57 avenue de Bretagne - 76100 ROUEN - Tél : 02. 32. 18. 07. 50.
Martine Rouzaud représente la Région à l'ORS.